



Saisie d'une propriété quand on ne peut plus payer

Par **kapus**, le **19/12/2014** à **08:41**

Bonjour,

Je possède une propriété sous forme de SCI ou je suis seul gérant, les remboursements sont trop lourds pour moi et j'essaie de la vendre or mon fils l'occupe et m'empêche d'y rentrer empêchant toute visite pour la vente

Si j'arrête de payer et que la saisie cela me conviendrait, mais cela sera-t-il aussi simple et que va-t-il alors se passer, je suis aussi caution, mon remboursement est de 1000€ et mes revenus sont de 1400 € et je ne peux pas rentrer dans ma maison

Merci de votre réponse

Par **domat**, le **19/12/2014** à **17:22**

bjr,

il est probable que si la SCI ne rembourse plus son prêt, l'organisme de crédit va demander comme vous vous y êtes engagés, à la personne caution de payer, avant de faire une procédure de saisie immobilière.

cdt